

Réf : ML/2004/0057

2 avril 2004

## FERCO DEVELOPPEMENT

- Diffusion des titres dans le public selon une procédure d'offre à prix ferme dans le cadre d'une augmentation de capital à souscrire jusqu'au 14 avril 2004
- OPF et Inscription des actions de la société sur le Marché Libre le 15 avril 2004
- Ouverture des négociations le 21 avril 2004

A l'initiative du membre du marché EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE et pour le compte de la Société, l'inscription des actions de la Société FERCO DEVELOPPEMENT sur le marché libre s'effectuera le 15 avril 2004.

### I - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE :

Désignation de la société	:	FERCO DEVELOPPEMENT
Siège social	:	Quartier Viressac – 07220 Saint-Montan
Capital social avant augmentation de capital	:	503 779,20 € divisé en 314 862 actions de 1,60 € nominal
Jouissance des actions	:	1 <sup>er</sup> mai 2003
Forme des actions	:	Les actions sont nominatives
Cession des actions	:	Les actions sont librement négociables
Exercice social	:	1 <sup>er</sup> mai – 30 avril

### Objet social (extraits) :

- Négocier, conclure tous types de contrats de ventes, d'achats ou de prestations de service au nom et pour le compte de distilleries et de vendeurs de produits œnologiques et de colorants ;
- Négoce et transformation de colorants naturels et tous produits dérivés issus de la filière viticole ;
- Négoce de tous types de composés aromatiques ;
- Fabrication de tous produits destinés au secteur agroalimentaire, chimique, pharmaceutique, cosmétique, viti-vinicole, œnologique ;
- Activité de recherche, de développement de conseil, en matière de fabrication de colorants naturels, de distillation, concernant tous procédés agroalimentaire, tous produits ou substances ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation, la fondation, la construction de tous établissements, fonds de commerce, d'immeubles, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

### II – MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES

Les titres diffusés dans le public sont issus exclusivement de l'augmentation de capital présentée ci-après.

L'AGE du 29 décembre 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 000 euros avec la faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription, sous la condition suspensive de la mise sur le Marché Libre des titres de la Société.

Par ailleurs l'AGE autorise le Conseil à limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci atteignent au moins les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

Dans le cadre de cette autorisation, l'émission proposée au public porte sur 85 714 actions nouvelles de 1,60 euro de valeur nominale représentant 21,40% du capital et des droits de vote, et qui seront entièrement assimilables aux actions anciennes.

Dans l'hypothèse d'une réalisation à 75% de l'augmentation de capital, 64 286 actions nouvelles, représentant 16,96% du capital et des droits de vote, seront émises.

Il est également prévu une clause d'extension de 15% portant sur le nombre de titres proposés dans le cadre de l'augmentation de capital, soit 12 857 actions nouvelles supplémentaires par rapport à l'opération envisagée, portant le nombre total de titres à 98 571 actions.

Dans le cadre de cette émission, le droit préférentiel de souscription est supprimé.

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est à dire à la date du

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---

règlement/livraison).

Si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'était pas réalisée, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

### **Caractéristiques de l'offre à prix ferme**

Nombre de titres	85 714 actions nouvelles
Période de souscription	jusqu'au 14 avril 2004 inclus
Prix de souscription	14 euros par action

Si le nombre de titres demandés à la souscription est inférieur à 64 286 actions, l'opération sera annulée.

Dans le cadre de la clause d'extension, 12 857 actions nouvelles pourront être rajoutées au 85 714 actions nouvelles initialement proposées.

Résultat de l'offre à prix ferme : une note en date du 15 avril 2004 fera connaître le résultat de l'offre précisant notamment les pourcentages de réduction qui seront éventuellement appliqués aux ordres sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital et de la délivrance du certificat par le dépositaire .

### **Conditions spéciales appliquées aux donneurs d'ordres :**

Un même donneur d'ordres (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ; un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis qu'un maximum de deux ordres.

EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie.

EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordre.

Garantie des ordres d'achat : il est précisé que les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer, à la réception des ordres, que les clients disposent bien des fonds pour être en mesure de régler les titres demandés.

### **Libellé et transmission des ordres**

Les clients devront transmettre leur ordre d'achat au plus tard le 14 avril 2004 à 17 heures aux intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) de marché de leur choix.

Le 15 avril 2004, de 9 heures à 10 heures au plus tard, les membres du marché saisiront leurs ordres dans le système SHIVA en groupe de valeur 98.

Les ordres d'achat de la clientèle devront être limités au prix d'offre soit 14 €. Ils seront irrévocables et leur durée de validité sera limitée au jour de l'OPF.

Règlement/Livraison : Les opérations de règlement-livraison des négociations des actions nouvelles du 15 avril 2004 seront effectuées au moyen du service livraison par accord bilatéral RELIT+(SLAB RELIT), d'une part entre ING (affilié 577 représentant EFI) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres le 20 avril 2004. L'ensemble des instructions SLAB devra être introduit dans le système au plus tard le 19 avril 2004. L'instruction aura comme date de négociation le 15 avril 2004.

Le certificat du dépositaire sera émis à l'issue du règlement/livraison.

### **Négociations des actions :**

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L.225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions FERCO DEVELOPPEMENT interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est à dire après la date de règlement/livraison.

Les premières négociations des actions sont donc prévues à partir du 21 avril 2004 sur le système NSC.

### **III - OBSERVATIONS TECHNIQUES**

Désignation de la Société au marché libre	:	FERCO DEVELOPPEMENT
Membre du marché en charge du dossier	:	EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
Service des titres	:	Natexis Banque Populaire
Cotation	:	Dès leur transfert sur le système NSC les actions seront négociées sur le groupe de valeurs 10
Code ISIN	:	FR0010071530
Mnémonique	:	MLFER
Classification sectorielle FTSE	:	435 – Agroalimentaire / Production

NOTA

Le prospectus simplifié a reçu le visa N° 04-234 en date du 1<sup>er</sup> avril 2004 de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) avec l'avertissement suivant :

« L'Autorité des Marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

Les comptes historiques ne sont pas représentatifs de la nouvelle organisation juridique de FERCO Développement

**Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre**

suite aux opérations intervenues fin 2003 et présentées au paragraphe 5.3. Il convient de ce fait de se reporter aux comptes pro forma qui font apparaître pour l'exercice clos au 30 avril 2003 une perte d'exploitation de 205 KEUR pour un chiffre d'affaires de 2 099 KEUR ;

- Les comptes prévisionnels au 30 avril 2004 prévoient une perte de 370 KEUR pour un chiffre d'affaires de 2 840 KEUR ;
- L'observation du commissaire aux comptes sur les hypothèses retenues pour établir les comptes prévisionnels ;
- La souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L 222-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est à dire après la date de règlement livraison ;
- L'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent au moins les trois-quarts du montant de l'augmentation de capital ; si cette condition n'était pas remplie, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs ;
- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. »

La notice légale d'Admission est publiée au BALO du 5 avril 2004.

**2 April 2004**

## **FERCO DEVELOPPEMENT**

- Listing of the company shares on the Marché Libre
- Subscription period up to 14 April 2004
- Fixed-Price Offer on 15 April 2004
- Beginning of the trading as from 21 April 2004

Initiated by EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE and for FERCO DEVELOPPEMENT, the first trading of FERCO DEVELOPPEMENT shares on the Euronext Paris Marché Libre will be on 8 April 2004.

### **I – INFORMATION ABOUT FERCO DEVELOPPEMENT**

Head office : Quartier Viressac – 07220 Saint Montan  
Equity before capital increase : 503 779,20 € divided in 314 862 shares, with a nominal value of 1,60 € per share  
Participating form : 1<sup>st</sup> May 2003  
Shares form : shares are registered form  
Cession of shares : The shares are freely negotiable  
Financial year : from the 1<sup>st</sup> of May to the 30<sup>th</sup> of April

### **II – TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER**

The shares offered in this public offering come from an increase of capital exclusively.

the board of directors, in accordance with the extraordinary general meeting of 29 December 2003, has decided an increase of capital by issuing 85 714 new shares representing 21,15% of equity and voting rights after the capital increase and without preferred subscription rights.

If the subscriptions do not absorb totally the increase of capital, the Board of director will can limit this issue to the amount of the subscriptions collected, with the condition of a minimum of 75% of the capital increase.

If the 75% of the capital increase is not realized, the OPF and the orders will be cancelled.

An extension clause will permit to increase to 15% the initially number of shares offered i.e. 12 857 new shares more, leading to a total of 98 571 shares offered.

The subscription of shares is not guaranteed by the listing advisor. Consequently, trading will take place after the settlement-delivery day and after the issue of the certificate by the depositary.

#### Schedule:

Closing of the offer: 14 April 2004  
Fixed-Price Offer: 15 April 2004  
Publication of result: 15 April 2004  
Settlement-delivery of new shares: 20 April 2004  
Beginning of trading on the Marche Libre\*: 21 April 2004

\* condition: delivery of the certificate from the depositary.

#### **Conditions to Fixed-Price Offer:**

Fixed-Price : 14 euros  
Number of shares : 85 714 new shares  
Subscription period : up to 14 April 2004 by 5:00 p.m

If less than 64 286 shares are asked, then the bid will be cancelled.

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---

With the extension clause, 12 857 new shares could be added to the 85 714 shares initially offered.

Result of the Fixed-Price Offer : The result will be published in a Notice on 15 April 2004 giving details, in particular the percentages of reduction that may have been applied to orders, subject to the realisation of capital increase and delivery of the certificate by the depositary.

Special conditions applicable to the order-givers :

No order-giver (natural persons or entities) may place order for over 20% of the total number of shares offered. No more than one order may be placed per order-giver and individual orders may not be broken down and shared among several intermediaries. No more than two orders may be placed from joint accounts.

EURONEXT PARIS SA reserves the right to ask intermediaries to produce lists of the orders they have received. This information shall be faxed to EURONEXT PARIS SA immediately by fax.

EURONEXT PARIS SA also reserves the right, after having informed the intermediary that transmitted the order, to reduce or cancel any undocumented order or any order that it believes is excessive.

Upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent in euros money market instruments to pay for the shares requested

Transmission of orders :

Clients should send their purchase orders by 17:00 on 7 April 2004 to their intermediaries. Intermediaries shall transmit the orders placed with them to the market member(s) of their choice.

On 15 April 2004, before 10:00 a.m, market members will integrate orders in the SHIVA system in the trading category 98.

Purchase orders should be limited at the offered price i.e. 14 euros, They will be irrevocable and they will be valid on the 15 April 2004 only.

Settlement/delivery of shares acquired under the Fixed-Price Offer :

Settlement/delivery of 15 April 2004 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+ (SLAB RELIT), between ING (affiliated 577 representing EFI Securities) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 20 April 2004. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system on 19 April 2004. The trading date shown on instructions will be the 15 April 2004.

The depositary certificate will be issued at the end of the settlement/delivery operation.

Trading :

The issue of new shares is not guaranteed by the listing advisor. Consequently, trading on the FERCO DEVELOPPEMENT shares will be possible after the delivery of the certificate by the depositary, i.e. after the date of settlement-delivery fixed on the 20<sup>th</sup> of April 2004. Trading will begin the 21<sup>st</sup> of April 2004.

### **III – TECHNICAL OBSERVATIONS AND OTHER COMMENTS**

<u>Company name</u>	:	FERCO DEVELOPPEMENT
<u>Market members</u>	:	EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
<u>Securities and financial services</u>	:	Natexis Banque Populaire
<u>Listing</u>	:	As from 21 April 2004, FERCO DEVELOPPEMENT shares will be traded on the NSC, trading category 10.
<u>ISIN code</u>	:	FR0010071530
<u>Mnemonic</u>	:	MLFER
<u>FTSE Sector</u>	:	435 – Food Processors

The simplified prospectus has been registered by the “Autorité des Marchés Financiers” under the number N° 04-234 dated on the 1<sup>st</sup> of April 2004 with a foreword (see French version).

The admission BALO notice is released on 5 April 2004.

*This English translation is for the convenience of English-speaking readers. However, only the French text has any legal value. Consequently, the translation may not be relied upon to sustain any legal claim, nor should it be used as the basis of any legal opinion. Euronext Paris SA expressly disclaims all liability for any inaccuracy herein.*

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---